

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(24\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Prélat, 14 mars 1884](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Prélat, 14 mars 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[14 mars 1884](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Prélat](#)

Lieu de destinationEsquéhéries (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin annonce à Prélat que la propriété dont celui-ci lui propose l'achat peut lui convenir mais au prix de 1 500 F seulement.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Information](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (24)

Collation1 p. (33r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Geneve le mars . 1782

Monsieur .

En réponse à votre
lettre d'avant hier, j'ai
le honneur de vous infir-
mer que je reconnais
que la propriété dont me
parlez pourrait me convenir,
mais je ne l'achèterais pas
le prix que vous m'indiquez.
Je crois que entre
mes mains la maison
qui s'y trouve serait
une non-valeur qui en

rien ou très peu
servirait complètement
peut-être ; mais à son
titre sévère et sérieux
cette propriété ne me
vaut pour moi que
quinze cents francs.

Veuillez agréer,
Monsieur, l'assurance
de ma considération.

Godin

Monsieur Pellet, notaire .